

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 19

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 19.

Lausanne, le 23 Septembre 1874.

XIX^e Année

SOMMAIRE. — **Réorganisation militaire suisse.** Fin du mémoire de M. le colonel fédéral Paravicini; — Discussion de l'article 79 au congrès scolaire de Winterthour. — **Société militaire fédérale.** Section vaudoise. — **Rassemblement de troupes de 1874, IX^e division.** — **Nouvelles et chronique.**

RÉORGANISATION MILITAIRE SUISSE.

Fin du mémoire de M. le colonel fédéral Paravicini (*).

La création de régiments d'infanterie ne convient pas à la Suisse par plusieurs raisons. D'abord, dans beaucoup de cas, nos mises sur pied n'iront pas au-delà d'une division, et rarement le divisionnaire aura toute sa troupe sous les yeux. La nature de notre pays exige des détachements sous des commandements indépendants, de 3 au plus 4 bataillons, mais avec quelques armes spéciales. A cela peut très bien servir le brigadier (colonel fédéral) actuel, pourvu qu'on ne porte pas la brigade régulièrement à six bataillons. Je la préférerais à 3 bataillons d'élite, avec un ou deux de réserve en cas de besoin. Le lieutenant-colonel attaché à la brigade aurait le commandement de 2 bataillons formant le gros ou de l'avant-garde, selon les circonstances. Deux lieutenants-colonels à la brigade trouveraient aussi leur emploi; mais créer des régiments seulement pour créer ces emplois et ces grades est parfaitement inutile. Puis notre terrain et nos circonstances particulières sont tels, qu'à deux brigades en première ligne, il faut une réserve plus en arrière, d'où elle peut le mieux renforcer les points menacés. Aussi je désire une troisième brigade à la division, tout en gardant au moins douze bataillons d'infanterie pour la division, avec la réserve, et neuf bataillons avec l'élite seulement. Avec une division de 9 bataillons on peut très bien se mettre en ligne et la renforcer par les bataillons de réserve. A tous les points de vue, je crois donc que le système actuel est à maintenir. Je puis d'autant mieux le conseiller que je n'ai pris aucune part personnelle à son introduction. La division allemande a bien deux brigades à 6 bataillons chacune, comme notre projet officiel; mais la division allemande a en outre une brigade de cavalerie, sans compter qu'elle se rattache immédiatement à une unité supérieure, corps d'armée ou armée, qui a des réserves spéciales dont la division peut être aisément renforcée en cas de besoin. Dans la même idée, les Allemands forment souvent de petits détachements et l'on a vu par la campagne de Werder entr'autres avec quelle facilité ces détachements pouvaient se créer ou se fusionner, selon les nécessités du moment. Mais nous n'aurions pas les mêmes facilités, et cependant notre terrain très coupé l'exigerait plus encore de nous que des Allemands. Nous ferons donc mieux d'adopter d'avance une formation qui convienne à nos exigences, et non le type de division du tableau XXXII.

(*) Voir notre précédent numéro.